

RÉTRO PLANNING ÉLECTIONS

F
E
V
R
I
E
R

- **Vérifier** l'état des urnes, leur nombre en fonction du nombre de Bureaux de vote, leur bon fonctionnement et leur conformité à la réglementation.
 - **Faire** un état des stocks d'enveloppes par couleur. Attention à vérifier qu'elles soient toutes du même bain (pas de différence flagrante d'une même couleur ou de marque).
 - **Communiquer** aux agents techniques la date des élections pour inscription sur leur planning.
- Vérifier, si le Bureau de vote est installé dans une salle locative, que cette dernière n'est pas louée à la date des élections.

M
A
R
S

- **Demande** de la Préfecture sur la confirmation des lieux et du nombre de Bureaux de vote.
 - **Confirmation** de la Préfecture du choix de couleur des enveloppes et commande en fonction du stock de la Commune.
 - **Vérification** et commande si nécessaire du nombre de cartes électorales (ressortissants & autres).
- Affichage de la convocation des électeurs à l'élection**

A
V
R
I
L

- Si ce n'est pas déjà fait, **demander** au service technique de :
- ✓ **Vérifier** l'état des panneaux d'affichage et leurs fourreaux (ou l'état des murs d'affichage) aux différents lieux de vote,
 - ✓ **Vérifier** le nombre d'isoloirs à disposition qui seront à installer en fonction du nombre d'électeurs (1 isoloir pour 300 électeurs - 1 isoloir obligatoirement PMR).

M
A
I

Date limite d'inscription en ligne.
Date limite d'inscription sur les listes électorales en mairie.

Commission de contrôle obligatoirement entre le 24ème et le 21ème jour précédant l'élection.

- Impression et envoi des cartes électorales pour les nouveaux inscrits et inscrits d'office.
 - Mise en place des panneaux d'affichage.
- Date début de la campagne électorale officielle en France.

J
U
I
N

Début juin : préparer tout le matériel électoral dans une caisse (ou autre) avec toutes les affiches à apposer en intérieur (affiches électorales) et extérieur du Bureau de vote (*affiche Bureau de vote et fléchage si nécessaire*).

A réception des bulletins de vote, vérifier leur nombre et leur état.

Installer sur le téléphone du président du Bureau de vote l'application ELIRE permettant de vérifier les inscrits sur la liste électorale.

J moins 5 : imprimer les tableaux des mouvements à ajouter à la dernière liste électorale arrêtée.

Vérifier et mettre à jour jusqu'au jour J les procurations.

Date fin de la campagne

Impression de la liste d'émargement et de la liste électorale définitive.

Installation du ou des Bureaux de vote, des isoloirs, poubelles, apposition des affiches obligatoires, etc.

Impression du tableau des procurations, de la liste des cartes électeurs non retirées.

J
O
U
R
J

- **Installer** les bulletins dans l'ordre de l'affichage des listes et posés dans le sens de circulation de l'électeur (**SUIVRE L'ARRÊTE OFFICIEL**).
- **Installer** les enveloppes.



A l'heure, ouvrir le Bureau de vote.



<https://mobile.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-elections/Comment-voter/Fonctionnement-d-un-bureau-de-vote>